

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE2008

présenté par
M. Moreau, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. - Au début de l'alinéa 39, substituer aux mots :

« Les dispositions mentionnées au I »

les références :

« Les articles L. 631-24 à L. 631-24-2 ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution au début de l'alinéa 41.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.